Nature En Ville

Aménagement d'ouvrages militaires en tant que gîtes à chauves-souris

Action Capitales Françaises de la Biodiversité 2017

Institution en charge de la mise en œuvre : Metz Métropole

Services de la collectivité associés : Pôle Environnement et Développement Durable

Pôle Planification Territoriale

Budget : 50 000 € (estimatif) comprend les missions d'un architecte du patrimoine et les travaux

Partenaires financiers : DREAL (Fonds FEADER et Ministère de l'écologie via un contrat Natura 2000)

Partenaires techniques : CPEPESC Lorraine

Date de début du projet : mars 2017

Date de fin : fin 2018, début 2019



Objectifs

En application du DOCOB, élaboré en 2012 et mis en œuvre à partir de 2013, la restauration et le maintien de la qualité des gîtes à chiroptères est un des objectifs prioritaires de Metz Métropole, en tant que structure animatrice du site Natura 2000 des Pelouses du Pays Messin. En effet, cette problématique correspond à deux des objectifs du DOCOB : maintenir ou améliorer l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire et intégrer les projets d'aménagement au contexte local dans le respect des enjeux Natura 2000. Sur le site, 6 espèces de chauves-souris ont été recensées : le grand Rhinolophe, le Petit Rhinolophe, le Grand Murin, le Vespertilion à oreilles échancrées, le Vespertilion de Bechstein et la

Barbastelle d'Europe. Afin de protéger ces espèces, qui sont amenées à fréquenter des ouvrages militaires désaffectés au cours d'une ou plusieurs phases de leur cycle de vie, un projet de mise en défens d'ouvrages militaires du Mont Saint-Quentin et de Plappeville a été lancé par Metz Métropole. Ces forts étant localisés sur le site classé du Mont Saint-Quentin, il a été fait appel à un architecte du patrimoine qui sera notifié début mai, date à partir de laquelle on peut considérer que le projet aura commencé. Ce site classé est localisé aux alentours de Metz et est partagé par différentes communes faisant partie de la communauté d'agglomération de Metz Métropole, qui en a la gestion.

Mesures mise en œuvre

Il est prévu que différentes fortifications présentes sur le Mont Saint-Quentin soit aménagées : la mise en défens des ouvrages est un des objectifs du plan de gestion du site classé. Le DOCOB, quant à lui, prévoit des aménagements pour les chiroptères, en tant que gîtes d'hivernation. Ainsi, les ouvrages seront aménagés de telle sorte que l'accès aux ouvrages par les chiroptères soit maintenu et que l'utilisation des ouvrages par l'Armée et les projets d'aménagements touristiques les prennent en compte. Finalement, la fonctionnalité des gîtes à chiroptères non liés à des ouvrages militaires a également pour objectif d'être maintenue et restaurée.

Pour cela, 8 ouvrages militaires seront sécurisés pour le public : les bâtiments de Jussy, Saint-Hubert, Bois de la Dame et Marival, le groupe fortifié Driant, les ouvrages des Forts de Plappeville, le fort Diou et l'ancien fort Girardin ainsi que tout gîte à chiroptères présent dans le périmètre Natura 2000 et en dehors des ouvrages militaires. Les études fournies par la CPEPESC montrent que ces habitats sont considérés comme ayant un potentiel à enjeux chiroptères plus ou moins important de par leur position géographique, la multiplicité des ouvrages et la grande variété de leurs configurations (conditions thermiques et hygronomiques différentes). Ainsi, trois ouvrages, parmi ceux ayant le lus fort potentiel d'accueil pour les chiroptères, bénéficieront d'une mise en défens en faveurs de ces espèces.

Pour assurer l'accès à certains ouvrages uniquement aux chiroptères, certains seront hermétiquement fermés en laissant seulement une petite ouverture par laquelle seules les chauves-souris pourront circuler, d'autres seront totalement fermés. D'autre part, certaines issues seront munies de barres horizontales et/ou de passages à faune, permettant ainsi la libre circulation des espèces. Finalement, des murs seront construits et des panneaux de bois seront posés afin de créer ponctuellement des micro-climats en modifiant l'aération, l'humidité, la température;...

De plus, pendant les périodes de reproduction et d'hibernation, l'usage de certains gîtes sera limité voire interdit.

Résultats/Impacts pour la biodiversité

Ce qui est attendu au niveau des espèces visées est le maintien ou la progression des effectifs de la colonie des chiroptères ainsi que la réussite de la reproduction de la colonie.

Grâce à ces aménagements, les espèces de chiroptères verront leur habitat et gîtes de reproduction et d'hibernation maintenus, de nouveaux habitats seront également créés. La pose de grilles horizontales empêchera les humains d'accéder (ce qui est préconisé en termes de sécurité mais également vis-à-vis des chauves-souris) tout en maintenant possible la circulation des espèces. En créant des micro-climats par la pose de panneaux et la construction de nouveaux murs, certains habitas seront étendus, d'autres seront créés, permettant ainsi la venue de nouveaux individus et potentiellement de nouvelles populations. De cette manière, les habitas seront étendus, et en limitant l'accès aux humains, les populations seront moins dérangées, ce qui favorisera leur survie, notamment en hiver.

Cette action d'aménagement des forts du Mont Saint-Quentin rendra possible le développement des effectifs et favorisera donc le succès de reproduction des diverses populations.

Coordonnées

Metz
Liens utiles
www.capitale-biodiversite.fr
Contact

Coraline DESCAMPS, Chargée de missions Natura 2000
Tél. 03 87 39 76 65
cdescamps@metzmetropole.fr